

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE MONITEUR SAUMUROIS

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. Dubosse,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an... 18f. » 24f. «  
Six mois... 10 » 15 «  
Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces doivent être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle :  
1<sup>o</sup> un décret qui charge M. Baroche, président du conseil d'Etat, de l'intérim du ministère des finances, en l'absence de M. Bineau ;

2<sup>o</sup> Un décret qui fixe au 25 janvier 1855, le commencement des opérations du tirage au sort de la classe de 1854, et qui prescrit aux préfets l'envoi au ministre de la guerre de tous les documents relatifs à ces opérations le 12 février au plus tard ;

3<sup>o</sup> Un rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes à l'Empereur sur les pensions ecclésiastiques ;

4<sup>o</sup> Des nominations dans la marine.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

Le public doit comprendre par quel motif de prudence le gouvernement s'abstient de faire connaître exactement la quantité de troupes qu'il envoie en Orient.

Pour juger de la force de l'armée française devant Sébastopol, il suffit de savoir qu'au moment du débarquement en Crimée, cette armée, avec l'armée anglaise, a gagné la bataille de l'Alma, se composait de quatre divisions, qu'elle a successivement augmentée de deux divisions, et que deux autres divisions sont actuellement en route. Ainsi, sans compter les renforts envoyés chaque jour pour combler les vides à mesure qu'ils se produisent dans les corps, l'armée française se trouvera très-prochainement doublée.

L'armée anglaise reçoit également des renforts considérables. Il en est de même des troupes turques, qui s'augmentent d'envois de Tunis, d'Egypte et de Constantinople.

Les subsistances de l'armée française sont complètement assurées. — L'administration a réuni dans ses magasins, en Crimée, pour cent vingt jours de vivres et de provisions de toutes espèces. — Aux ef-

forts de nos troupes viennent se joindre ceux de la marine impériale, qui, entre les flottes de nos alliés, ne compte pas moins de 70 bâtiments de guerre dans la mer Noire. Ces bâtiments sont employés à bloquer le port de Sébastopol, à menacer les autres ports russes, et à assurer avec le concours de 13 bâtiments à vapeur de fort tonnage nolisés à cet effet, le ravitaillement de l'armée et le transport des troupes entre Constantinople et le théâtre de la guerre.

On écrit de Berlin, 15 novembre :

« Il est arrivé ici, aujourd'hui, une dépêche télégraphique de St-Petersbourg, qui mande que la réponse russe à la dépêche prussienne relative aux quatre points, est partie de Saint-Petersbourg. Cette réponse arrivera par conséquent à Berlin dans trois jours, à peu près. — Havas.

## NOUVELLES DE LA GUERRE.

Voici quelques détails empruntés à une correspondance du *Times* sur l'affaire du 25. Après avoir raconté la prise par les Russes de la première redoute occupée par les Turcs qui tinrent peu de temps, le correspondant montre les Russes s'avancant sur la seconde redoute, et ajoute :

« A notre inexplicable dégoût, nous vîmes les Turcs de la seconde redoute prendre la fuite à leur approche. Ils courent en groupes épars vers la redoute n° 3 et du côté de Balaklava ; mais les Cosaques allaient encore plus vite qu'eux, et le sabre et la lance se donnaient du jeu dans la troupe en déroute. On entendait distinctement les cris des foyards et des poursuivants. Les lanciers et la cavalerie légère des Russes avançaient en excellent ordre, et les éclaireurs se rassemblaient et reformaient des colonnes compactes. Puis arriva l'artillerie, et alors les artilleurs envahirent la seconde redoute abandonnée, et bientôt les canons du n° 2 envoyèrent des volées meurtrières aux défenseurs découragés

du n° 3. Nous voyons répondre deux ou trois coups de canons, puis tout se tait. Les Turcs se sauvent en désordre du côté de la ville, tirant en se sauvant leur coup de fusil sur l'ennemi. De nouveau, la colonne compacte de cavalerie s'ouvre et s'étend comme un éventail, et se transforme en éclaireurs ; ils tombent sur les foyards, les sabres brillent, et les pauvres Turcs jonchent la plaine. Il est clair que les Russes sont allés plus vite que nous. Les Turcs aussi sont allés trop vite, car ils n'ont pas tenu assez longtemps pour que nous puissions arriver à leur secours.... »

Les hIGHLANDERS arrêterent l'ennemi. Les Ecossais gris et les dragons d'Eoniskillen chargèrent la cavalerie russe :

« Tournant un peu à gauche, dit le correspondant, pour défoncer la droite des Russes, les gris se précipitent en poussant un cri qui fait frissonner tous les cœurs, et au même instant y répond le cri des Eoniskillen. Comme la foudre traverse le nuage, ainsi ils passent à travers les masses noires des Russes. Le choc ne dura qu'un instant. Il y eut un bruit d'acier et un miroitement de lames dans l'air, puis les gris et les rouges disparaissent au milieu des colonnes défoncées. Aussitôt nous les voyons sortir de l'autre côté, un peu diminués et rompus, et fondant sur la seconde ligne qui s'avance contre eux. Ce fut un moment terrible. On cria : « Dieu les protège ! ils sont perdus ! » Avec un indomptable élan, les nobles cœurs fondirent sur l'ennemi ; c'était une bataille de héros. La première ligne des Russes qui s'était ralliée, revenait sur eux pour les envelopper. Déjà les chevaux gris et les habits rouges apparaissaient de l'autre côté après avoir encore traversé la seconde ligne, lorsque, avec une force irrésistible, les dragons à leur tour fondent sur la première ligne, la traversent comme du carton, tombent sur la deuxième déjà rompue et la mettent en pleine déroute. Une acclamation d'enthousiasme jaillit de toutes les bouches,

## FEUILLETON

## LE DERNIER COLONEL

( Suite. )

XXXI.

Le projet de nos voyageuses avait été de repartir de Rome le lendemain de leur arrivée. Elles y étaient encore trois jours après. Dans une de leurs promenades du matin, par un beau soleil de décembre, elles visitaient les ruines célèbres du Palatin, cette colline habitée pendant des siècles par les maîtres du monde, aujourd'hui déserte, couverte çà et là de grands fragments de marbre couchés dans les hautes herbes et de quelques pans de maçonnerie tapissés de lierre et de giroflées sauvages. Lady Clarendon et madame de Bellegarde allaient descendre la colline par le versant sud-ouest, lorsqu'elles aperçurent presque à mi-côte une jolie maison entourée de pins et de peupliers et à laquelle on arrivait par un sentier à travers les vignes, un sentier tout bordé de myrtes sauvages et de caroubiers. Ces dames étaient précédées d'un guide à qui elles demandèrent par qui cette petite maison était habitée.

— *Excellences*, dit le guide, je crois qu'il y a là des Français.

Ces dames allaient passer leur chemin, laissant à gauche la jolie maison, lorsqu'une jeune femme parut derrière la haie de myrtes et leur dit avec un fort bon accent parisien :

— Cette maison appartient à mon mari. Nous serions très-heureux que ces dames voulussent bien venir s'y reposer.

L'invitation était cordiale. Elle avait quelque chose de si imprévu et puis elle était adressée par une jeune française d'une si douce beauté que ces dames n'hésitèrent pas à accepter. On arriva à une petite grille de bois peint en vert, placée entre deux tronçons de colonnes de gra-

nit antique, c'était la porte triomphale de cette maison du Palatin. La maîtresse du logis amena les étrangères dans une salle du rez-de-chaussée, dont les grands vitrages donnaient sur le jardin. Une lourde table de marbre marquait le centre de l'ellipse du salon. Aux vitrages, point de rideaux, mais un riche treillis de jalousies. Quelques fragments d'urnes, quelques débris de cénotaphes, des morceaux de marbres rouges, des plaques de marbre jaune, dit africain, gisaient çà et là dans la partie la moins éclairée de la salle. Sur la lourde table du milieu, c'était tout un petit musée, un pêle-mêle de poteries, de bronzes, de verroteries, de tout ce qui peut provenir de fouilles opérées dans le domaine des temps disparus. Madame de Bellegarde et Harmance examinaient ce hazard antique, tandis que la jeune femme était allée sans doute prévenir son mari. Le maître de la maison ne tarda pas à paraître. Il était jeune, d'une taille moyenne, d'une physionomie douce et rêveuse ; son costume, fort propre du reste, annonçait un peintre qui descendait de son atelier. A la vue des belles et grandes dames qui visitaient sa demeure, le jeune peintre éprouva une vive émotion de surprise. Mais ces charmantes visiteuses étaient des Françaises, et l'artiste vivant à Rome, adorait son pays ; d'ailleurs, il savait son monde, et il reprit bientôt son aisance habituelle et de bon goût.

— Monsieur, dit madame de Bellegarde, nous avons cédé à la plus aimable invitation. — Mon ami, dit à son tour la jeune femme, ces dames avaient la bonté de jeter un regard amical sur notre modeste maison... j'ai osé leur proposer de s'y reposer.

La charmante femme rougissait ; son embarras augmentait visiblement auprès des dames étrangères.

— Mesdames, reprit le peintre, vous m'honorez beaucoup. Je n'ai d'autre titre à votre intérêt bienveillant que ma qualité de compatriote. — Et probablement

d'homme de talent, monsieur, dit madame de Bellegarde, car je vois que vous venez de votre atelier. Nous vous avons dérangé ; nous vous devons des excuses, Monsieur. — Nous serons même importunes jusqu'au bout, ajouta Harmance avec un sourire mélancolique, nous demanderons à visiter l'atelier du peintre qui vit si heureux dans cette retraite du mont Palatin.

En disant ces paroles Harmance avait regardé la charmante compagne du peintre, ce qui avait mis le comble à l'embarras de la pauvre enfant.

XXXII.

Dans l'atelier d'Olivier bien des toiles inachevées attendaient sur le chevalet la main laborieuse du maître. Olivier, comme tout artiste passionné, cédait souvent à la fantaisie. Ne travaillant plus pour vivre, il travaillait au gré de l'inspiration du moment. A Paris il eut continué à faire beaucoup de portraits, spécialité productive mais humiliante aux yeux d'un homme de talent ; à Rome avec une existence assurée, il composait à loisir, méditait beaucoup, attendait l'inspiration et ne prenait ses pinceaux qu'au moment lyrique de l'enthousiasme. Le paysage de grand style et l'histoire étaient ses deux éléments. Il avait fait de sérieux et rapides progrès dans cette voie glorieuse. Les nobles étrangères avaient trop de tact et de sentiment de l'art pour louer outre mesure et inconsidérément les œuvres qu'Olivier découvrait à leurs yeux. Madame de Bellegarde avait la parole, Harmance rêveuse par nature contemplant en silence. Quant à Juana, l'épouse du peintre, elle triomphait dans son noble orgueil d'épouse. Parmi les toiles aux trois quarts achevées, il y en avait une sur le chevalet, voilée d'une gaze verte et posée discrètement dans un angle de l'atelier, Olivier ne se hâtait point de montrer cette toile. Plusieurs fois même il en avait reculé le chevalet.

— Voilà, dit madame de Bellegarde, quelque tableau mystérieux devant lequel nous avons passé bien des fois,



officiers et soldats ôtent leurs chapeaux et les agitent en l'air, et sur tout l'amphithéâtre éclatent des salves répétées d'applaudissements. Lord Raglan envoie sur le champ féliciter le brigadier-général Scarlett; le vaillant vieil officier était radieux de joie en recevant ce message, et il dit à l'aide de camp : « Veuillez faire mes remerciements à Sa Seigneurie. »

Il paraît positif que la charge que fit ensuite la cavalerie légère, et où elle montra tant de courage, mais qui lui fut si fatal, a été le résultat d'un malentendu. Un officier, qui était de cette meurtrière affaire écrit :

« Avant de partir, nous voyions clairement que c'était un coup désespéré; ce fut pire encore que nous ne pensions. En face de nous était de la cavalerie et neuf canons; pour y arriver, il nous fallait traverser la vallée; des deux côtés l'ennemi avait placé de l'artillerie et de l'infanterie avec des carabines Minié. Toutefois, il n'y eut pas d'hésitation; nos hommes partirent au galop, avec le feu devant eux et le feu sur leurs deux flancs, qui renversait hommes et chevaux par douzaines. Pas un ne broncha. Nous allâmes tout droit; nous sautâmes sur leurs pièces les artilleurs, qui avaient fait feu jusqu'à ce que nous fussions à 7 ou 8 mètres d'eux; puis nous continuâmes à travers une seconde ligne de cavalerie, que nous rejetâmes sur la troisième ligne. Mais là il nous fallut faire hâte; les Russes se formèrent sur quatre en profondeur; nos hommes et nos chevaux, brisés, ne purent les entamer, d'autant plus que de la cavalerie toute fraîche venait nous prendre par derrière. Il nous fallut la traverser pour retourner à nos lignes, criblés en même temps par l'artillerie et la mousqueterie. Ce fut un cruel moment quand, après avoir pris les canons et culbuté la cavalerie, je vis qu'il nous n'avions pour soutien que notre pauvre petite brigade presque anéantie. Et quand les Russes se formèrent sur une quadruple ligne, je vis que c'était fini, et je criai à nos hommes de se rallier... »

Un autre correspondant dit : « Comment un seul homme a pu échapper, c'est ce qui est incompréhensible. Enfin, les débris sanglants de notre cavalerie légère rentrèrent dans la ligne; quelques heures après, ils étaient 185 hommes... Nos soldats et nos marins ne pouvaient contenir leur indignation de l'extraordinaire lâcheté des Turcs, et ce n'est qu'avec peine qu'on pouvait les empêcher de l'exprimer d'une manière sensible. Les Turcs qui s'étaient réfugiés à Balaklava ont été chassés, et ils occupent maintenant un emplacement au dehors. Ces misérables, non contents de prendre la fuite, ont eu la vilénie de piller les tentes des Écossais pendant leur absence, et ils s'occupaient à dépouiller les corps des Russes et des Anglais de leurs bottes et de leurs habits. Quand on pourra les renvoyer à Varna et à Constantinople, le plus tôt sera le mieux. »

vous, Monsieur, sans vouloir lui enlever son voile, nous sans oser vous parler de notre curiosité. — Madame, répondit Olivier, il n'y a là-dessous aucun mystère. Seulement cette toile étant un portrait et ce portrait ne devant pas vous rappeler quelqu'un qui vous soit connu, j'ai jugé inutile de fatiguer plus longtemps votre bienveillante attention. — De qui est ce portrait, Monsieur, demanda Harmançe, assez étrangement préoccupée.

Et tout-à-coup se reprenant : — Mais, pardon. La question ressemble fort à une indiscretion. — Non, Madame, dit très-simplement Olivier. Le portrait est celui de mon ami, de notre bienfaiteur, ajouta-t-il en regardant Juana.

Et il retira la gaze verte qui recouvrait le portrait. Madame de Bellegarde jeta un cri involontaire, Harmançe pâlit et faillit tomber, Juana la retint et la fit asseoir sur une chaise. Le portrait était celui du colonel Florimond et d'une ressemblance frappante.

— Ah ! dit madame de Bellegarde avec un incroyable ascendant sur elle-même, nous avons vu cette noble figure. Voilà qui est admirable de ressemblance, de style et de coloris.

Et regardant tour-à-tour Juana et Olivier.

Mais reprit-elle, ce n'est plus maintenant de la curiosité, c'est de l'intérêt très-vif; voudriez-vous nous dire, Monsieur, chez qui nous avons l'honneur de nous trouver ici, ma belle-sœur et moi. C'est par là que nous aurions dû commencer notre entrevue, j'en conviens. Quant à nous, Monsieur, voici qui nous sommes.

Et elle se nomma, elle et lady Clarendon. Olivier recula de trois pas, comme ébloui par un éclair.

— Vous! Madame! s'écria-t-il. Et vous! Madame! dit-il en se retournant vers Harmançe à qui Juana faisait respirer des sels. — Mais, reprit-il, il est juste que je réponde franchement à votre question.

Olivier dit en quatre mots qui il était, qui était Juana

Les prisonniers et les morts russes laissés sur le champ de bataille à Balaklava, étaient tous dans un état de dénuement effroyable, bien différent du confortable et de la richesse des troupes vaincues à Alma. Les soldats qui tiennent la campagne sous les ordres du prince Menschikoff, sont arrivés à marches forcées de la Bessarabie et du Caucase, ayant laissé en route tous leurs bagages et leurs approvisionnements afin d'aller plus vite. Maigres, chétifs, affamés, ces pauvres diables, couverts d'affreuses guenilles et de bottes feuilletées, n'ont depuis deux mois pas d'autre nourriture que du pain noir. — Beaucoup de ces soldats sont atteints de des ophthalmies et portent, à cause de cela, de longues visières en cuir ou en carton qui, abaissées sur les yeux par-dessous le casque ou le shako, complètent, avec leur huppelan de en lambeaux, le ridicule de leur tenue de soldats d'hôpital. Plusieurs étaient tellement épuisés de besoin, qu'ils baisaient les mains des troupes anglaises et françaises pour en obtenir un peu de biscuit ou d'eau de-vie.

Nous empruntons les dépêches suivantes aux feuilles anglaises :

Trieste, 6 novembre. — On n'avait reçu de la Crimée aucune nouvelle jusques au 4 au soir. Le feu se ralentissait des deux côtés. On se préparait à l'assaut, et l'on avait fait apporter les échelles d'escalade. La nouvelle relative à la perte des vaisseaux égyptiens ne s'était point encore confirmée. — (Times.)

Vienne, jeudi 16 novembre. — Des lettres du 11 novembre, venues par Olessa, disent qu'il ne s'est passé rien d'important à Sébastopol dans les journées des 6, 7 et 8 novembre. Les alliés poussaient les travaux de siège et fortifiaient surtout leur aile droite. Les Russes travaillaient à réparer le dommage causé aux fortifications.

Eupatoria est abondamment approvisionné et Balaklava est tellement fortifié maintenant que l'ennemi ne peut pas approcher. Les batteries défendues précédemment par les Turcs sont confiées aux matelots anglais. Le *Diamant* et le *Sans-Pareil* balayent la plaine, et les hauteurs sont occupées par des troupes de marine. Les alliés pourront maintenant attaquer Sébastopol, sans craindre sur leurs derrières une diversion de la part de l'ennemi.

Des lettres de Hermanstadt, datées du 16 courant, annoncent que Sadyk-Pacha est arrivé sur le Sereth. Il a publié une proclamation flatteuse pour les Autrichiens. On remarquait un mouvement de troupes turques sur la frontière de Bessarabie. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

PRUSSE. — On nous écrit de Berlin, le 15 novembre :

et ce que le Colonel avait été pour eux. Ce fut alors que lady Clarendon ne fut plus maîtresse de son émotion, elle se jeta dans les bras de la femme d'Olivier et répandit des larmes abondantes sur le sein de la belle enfant. A un signe de madame de Bellegarde, Olivier avait recouvert le portrait.

— Oh ! s'écria Harmançe, pourquoi, Monsieur, pourquoi cela, ma sœur ?

Et de nouveau la gaze fut retirée. Il se fit un long silence dans l'atelier. Chacun absorbé dans ses souvenirs plus ou moins douloureux, chacun écoutait en soi-même la voix intérieure qui lui parlait. C'était à qui ne romprait pas cette douce et pourtant cruelle rêverie. Madame de Bellegarde, appuyée contre un chevalet, le front dans la main et sa pensée perdue on ne sait où, ne regardait point le portrait. Olivier et Juana contemplaient Harmançe avec ravissement; Harmançe, les yeux inondés de larmes, regardait tantôt le beau portrait, tantôt le ciel splendide. Dix minutes se passèrent ainsi. Juana, avec une rare délicatesse, comprit que le brisement de cœur de sa nouvelle amie se prolongeait trop longtemps. Elle l'enleva presque dans ses bras et l'amena à pas lents dans son appartement; à elle, au premier étage de la maison. Madame de Bellegarde et Olivier les suivirent à intervalle. L'appartement de Juana était d'une simplicité charmante; il y avait là dans tout ce qui composait ce frais ameublement quelque chose de virginal comme l'âme de l'épouse heureuse d'Olivier. Seulement sur une petite console de bois des îles, dans un angle de la chambre, se dressait une splendide corbeille de mariage, à côté d'un prie-Dieu placé devant un crucifix d'ivoire sur un tableau de velours noir. Harmançe avait reconnu la corbeille. Elle sourit à Juana, mais de ce rire d'inexprimable tristesse qui passe dans la bouche des pauvres affligées.

— Oui, reprit la candide Juana, je vous comprends,

« Ainsi que cela a été dit, on a lieu de supposer que, dans les négociations actuellement pendantes entre les cabinets allemands, il y a au fond la pensée de se mettre complètement sur le pied de guerre, de manière à pouvoir faire front des deux côtés le cas échéant et à pouvoir amener la conclusion de la paix par cette attitude. Il se manifeste de jour en jour plus d'indices qui confirment cette supposition.

» On dit aujourd'hui que la Prusse aussi ordonnera très-prochainement la mobilisation complète de son armée, mobilisation qui n'aurait pas pour but la guerre, mais la paix.

» C'est dans ce sens aussi qu'il faut expliquer sans doute les préparatifs militaires que l'on fait dès à présent dans plusieurs petits États allemands; c'est aussi dans ce sens qu'on parle de la prochaine réalisation de la seconde moitié de l'emprunt prussien.

» Les Chambres sont définitivement convoquées pour le 30 novembre.

HOLLANDE. — Bruxelles, vendredi 17 novembre. — On mande de La Haye que la seconde chambre des États a voté, à une grande majorité, la prise en considération de la proposition présentée par M. Thorbecke, ancien ministre, et d'autres députés, à l'effet d'abolir entièrement le droit d'accise sur les combustibles.

» Le Gouvernement a déclaré qu'aussitôt que les circonstances politiques le permettraient, il proposerait l'abolition des droits sur la mouture, en commençant par les seigles.

ESPAGNE. — Madrid, le 16 novembre.

« La Gazette contient un décret qui abolit les jantes consultatives, et une circulaire destinée à rappeler les administrations locales à l'observation des prescriptions sanitaires de nature à éviter le tort fait au commerce dans quelques provinces. » — Havas.

#### FAITS DIVERS.

M. Guibert, constructeur à Nantes, a reçu, comme M. Normand du Havre, des propositions pour la construction de canonnières et de batteries flottantes.

On sait que des constructions analogues, mais en fer, s'exécutent aux usines du Creuzot. Les personnes qui ont eu occasion de voir les canonnières en construction au Creuzot, disent qu'il est difficile de se faire une idée de la force de résistance qu'on est parvenu à leur donner. Elles sont munies d'une machine à vapeur qui fera fonctionner l'hélice. Leur tirant d'eau sera très-faible et elles n'auront que la hauteur rigoureusement nécessaire pour y placer les batteries; peintes de la couleur de la mer, elles se confondront avec elle; comme elles seront probablement munies d'appareils fumivores, elles ne seront pas

Madame. Dieu l'a voulu ainsi. Pourquoi ainsi ? Adorons sa mystérieuse volonté.

Harmançe s'inclina en jetant un long regard sur le crucifix d'ivoire. Ce fut en ce moment que Juana se pencha vers lady Clarendon, lui dit quelques paroles à voix basse auxquelles la belle Harmançe ne répondit qu'en lui serrant les mains. Il était temps d'abrégier cette visite devenue douloureuse. Madame de Bellegarde proposa à son amie de retourner chez elle, où, disait-elle, sa fille, la charmante fille d'Harmançe, devait l'attendre avec inquiétude. A ce nom lady Clarendon se leva, belle, majestueuse, résignée :

— Oui, dit-elle, oui, ma sœur, allons rejoindre mon enfant. J'ai besoin de revoir ma fille.

Les adieux furent touchants. On se promit de se revoir. Olivier et Juana furent vivement engagés de venir visiter Naples et Castellamare, où on chercherait, disait-on, à leur rendre leur douce hospitalité. Ils le promirent avec reconnaissance. On quitta la maison de Palatin, la douce et discrète maison qui renfermait tant de bonheur et un cruel souvenir... Selon cette loi immuable de la Providence que toute félicité humaine cache une épine dans son sein. Une voiture attendait les deux nobles étrangères dans la rue située au pied de la Vigna Palatina. Madame de Bellegarde était très-vivement émue et ses larmes finirent par couler, surtout lorsqu'elle vit au doigt d'Harmançe, un anneau, un petit brillant que Juana l'avait priée de recevoir d'elle, comme gage d'amitié. Hélas ! un seul brillant de toute cette noble parure dont Harmançe ne regrettait ni la valeur ni la richesse, elle dome opulente, mais qu'elle avait rendue avec un si douloureux serrement de cœur.

(La suite au prochain numéro.)



même dénoncées par la fumée de leurs machines. Rien n'a été négligé pour le bien-être des hommes qui les monteront. (Univers.)

— Les *Annales du Bien* citaient il y a quelques jours un exemple touchant des sentiments les plus délicats et les plus élevés donné par les habitants du pauvre village du Tyrol où est mort le roi Frédéric-Auguste de Saxe. Nous empruntons à cet excellent recueil, qu'on ne saurait trop recommander, le trait suivant, qui ne mérite pas moins d'admiration :

« Une jeune personne, M<sup>lle</sup>\*\*\*, ayant le goût du luxe et de l'élegance, fit dernièrement preuve d'une générosité et d'une noblesse de cœur dignes d'admiration. Sa sœur était à la veille de se marier, lorsque l'un de ses parents déclara ne pouvoir lui donner en dot la somme promise. Dès qu'elle en fut instruite, M<sup>lle</sup>\*\*\* écrivit à son père une lettre de quelques lignes, simple et touchante, qui se résumait à peu près ainsi : « Ne me comblez pour rien ; ma fortune, je me fais une joie de l'offrir à ma sœur, et j'y vous conjure de ne vous souvenir de votre autre fille que pour penser à son affection pour vous. »

« Un pareil trait n'a pas besoin de commentaires, surtout quand on sait qu'il s'est passé secrètement. M<sup>lle</sup>\*\*\* croit encore que sa sœur ignore son généreux et noble dévouement. Il n'en est rien, mais elle a respecté ce vœu si délicat et s'acquitte de sa dette de reconnaissance en parlant d'elle chaque jour au dispensateur de tous les biens, à qui elle adresse avec fervor des vœux et des prières pour le bonheur de celle qui mérite à tant de titres toutes les joies. »

— La paroisse de Roquecor vient de voir s'éteindre, par la mort de Françoise Labrousse, veuve Bonnal, la seule vie séculaire que l'on pût citer parmi ses 800 habitants ; car la longévité décline avec la simplicité des mœurs, et si depuis quelques générations un centenaire est devenu un phénomène digne de remarque, bientôt sans doute on ne retrouvera que dans le temps passé des exemples d'une aussi longue vie humaine.

Naguère donc, le 27 octobre dernier, les habitants du chef-lieu de Roquecor se répétaient les uns aux autres : La centenaire est morte... Enfin elle a pu mourir à sa 103<sup>e</sup> année... La cloche jetait au loin dans ses glas la même nouvelle et se faisait, à plus d'un siècle d'intervalle, l'écho de celle qui proclamait le baptême de la défunte. Mais un fait bien singulier a marqué entre tous les autres dans cette longue vie.

Elle avait vingt-cinq ans peut-être, cette fille du village, lorsqu'un jour d'été, pendant qu'elle guidait aux champs un attelage de bœufs, un orage mêlé de grosse grêle vint l'assaillir à l'improviste et la laissait gisant et presque sans vie. Transportée dans son lit, le dernier souffle paraissait avoir effleuré ses lèvres et la nouvelle fondre circulait déjà de toutes parts lorsque survint le curé de la paroisse. Ne pouvant croire qu'une existence, hier si vigoureuse, eût pu s'évanouir si vite, il veut voir ce visage sur lequel, dit-on, la mort a passé sa main glacée. — Mais, Monsieur le curé, elle est déjà ensevelie, le drap funèbre l'enveloppe... N'importe, il faut voir, il faut s'assurer. — Le voile est écarté devant cette volonté énergique, un œil attentif et exercé se fixe sur cette figure livide... Elle n'est pas morte!... qu'on lui ôte le suaire, qu'on lui prodigue des soins...

L'étonnement succède à la tristesse, l'espoir renait aux cœurs de la famille, le pasteur est obéi, et quatre-vingts années de vie sortent du lincaul funèbre, et les ombres de la mort semblent avoir donné une trempe plus forte à cette existence qu'elles paraissent avoir éteinte... ou plutôt la se réalisait cette parole de la Sainte-Ecriture : « Seigneur, vous conduisez l'homme jusqu'au bord de la tombe, et vous le ramenez des ténèbres de la mort aux clartés de la vie. » — P. - C. COMBEDALMA, curé de Roquecor. (Journal de Lot-et-Garonne.)

— Un grand nombre d'armes de guerre provenant de la bataille de l'Alma viennent d'arriver à Marseille. Ces trophées ont été déposés au bureau de la marine, en attendant qu'on les envoie à Paris.

— On écrit de Sébastopol, le 3 novembre au *Courrier de Lyon*.

« Le temps s'est heureusement mis au beau, le ciel est clair ; mais on vent violent et glacial, vent de nord-est, fatigue beaucoup les troupes et rend la mer Noire impraticable. Les arrivages de navires sont complètement suspendus depuis cinq jours. Les tranchées sont poussées maintenant, malgré tous les obstacles, jusqu'à moins de cent cinquante mètres du corps de la place, en face d'une des portes de la ville. Des soldats de la légion étrangère, emportés par la curiosité, pénètrent chaque nuit dans le faubourg, dont ils pillent les maisons et même les églises ; un d'entre eux m'a rendu un plein sac de petits cubes de mosaïque dans le genre de ceux de Sainte Sophie, et arrachés par lui aux murs d'une vieille chapelle russe. D'autres, plus téméraires, ont emporté un grand saint George en plaque d'argent, ciselé suivant le mode byzantin, et des chandeliers avec d'énormes cierges. Deux de ces maraudeurs ont failli ramener hier au camp le curé lui-même de la paroisse dévalisée, dans l'espoir de le rançonner. La crainte d'être eux-mêmes mis en prison, à la place de leur prisonnier, les a seule déterminés à le relâcher. Ne pouvant enlever le pope, ils se sont dédommagés en emmenant avec eux une demi-douzaine de beaux chiens de luxe : lévriers, limiers, terre-neuves, etc. — Enfin, un grenadier industrieux a emporté d'une fabrique de chandelle une masse de suif, des moules et une chaudière. Il foud maintenant des bougies non stéariques pour tout son bataillon, au prix de quatre sous chaque. — Havas. »

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Moniteur* : « Des personnes mal intentionnées colportent dans les campagnes la nouvelle que le Gouvernement va faire une levée de 500.000 hommes. Quoiqu'un bruit aussi faux ne mérite pas de réfutation sérieuse, il importe néanmoins de le signaler à l'attention des honnêtes gens. Quand le Corps-Législatif sera réuni, on demandera tout au plus une levée égale à celle de l'année dernière. Tel est l'état des choses. »

Nous n'avons pas de nouvelles de Crimée depuis le 9.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Cette nuit, vers minuit et demi, des cris : au feu ! ont éveillé certains quartiers de notre ville ;

on battait la générale au Château et les clairons annonçaient un sinistre. — Un incendie, en effet, s'était manifesté sur les Moulins. Chacun se disposait à voler au secours, lorsque le commandant de place fit prévenir que le feu était éteint. P. GODET.

L'Académie de l'Industrie française, dans sa séance générale du 26 juillet 1845, a décerné une *Medaille d'honneur en argent* à M. GEORGE, d'Epinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PATE PECTORALE dont les précieuses propriétés, pour combattre les RHUMES, *Enrouements, Catarrhes, Asthmes, Gripes*, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Medaille d'or en 1845). — La Fabrique est transférée à Paris, 28, rue Taibout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'Etranger. (571)

#### Préfecture du département de Maine-et-Loire.

#### MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

#### ADJUDICATION d'une fourniture de 3,000 chapeaux en feutre, pour enfants.

Le samedi 2 décembre prochain, heure de midi, il sera procédé, par M. le Sous-Préfet de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de 3,000 chapeaux en feutre, pour enfants, à faire à la Régie de la Maison centrale de Fontevault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, du règlement du 31 juillet 1852 et des échantillons-types, à la Préfecture (troisième division, bureau des prisons), à la Sous-Préfecture de Saumur et à l'Econome de la Maison centrale de Fontevault.

#### Marché de Saumur du 18 Novembre.

Froment (l'hectol.)	22 90	Graine de luzerne.	58 —
— 2 <sup>e</sup> qualité.	22 40	— de colza.	—
Seigle.	14 80	— de lin.	52 —
Orge.	12 —	Amandes en coques	—
Avoine (entée).	10 —	(l'hectolitre)	—
Fèves.	14 80	— cassées (30 k.)	70 —
Pois blancs.	56 —	Vin rouge des Cot.	—
— rouges.	54 —	— compris le fût	—
— verts.	—	1 <sup>er</sup> choix 1835.	150 —
Cire jaune (50 kd.)	163 —	— 2 <sup>e</sup> —	120 —
Huile de noix ordin.	80 —	— 5 <sup>e</sup> —	400 —
— de chenevis.	60 —	— de Chinon.	150 —
— de lin.	65 —	— de Bourgueil.	140 —
Paille hors barrière.	20 —	Vin blanc des Cot.	—
Foin 1834 id.	58 —	1 <sup>re</sup> qualité 1835.	120 —
Luzerne.	60 —	— 2 <sup>e</sup> —	100 —
Graine de trèfle.	55 —	— 3 <sup>e</sup> —	90 —

#### BOURSE DU 19 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 50 cent. — Fermé à 94.  
5 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 70 65.

#### BOURSE DU 20 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 93 50.  
5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 70 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

#### Purge des hypothèques légales.

D'un acte dressé en double minute, le quinze mai mil huit cent cinquante-quatre, par M. Jules Poietevin, maire de la commune de Saint-Georges-le-Thourel, à ce autorisé par décret du vingt-trois décembre mil huit cent cinquante-trois, ledit acte vu et approuvé le neuf août mil huit cent cinquante-quatre, pour M. le Préfet de Maine-et-Loire, en congé, par M. Berger, conseiller de préfecture, secrétaire-général délégué, et visé pour valoir timbre et enregistré gratis, par M. Macé, receveur à Gennes, le vingt-huit dudit mois d'août mil huit cent cinquante-quatre, contenant :

Vente par M. Marie-Joseph-Victor comte de Caix de Saint-Aymour, et madame Ernestine-Zénobie-Victoire Destriché de Baracé, son épouse, de lui autorisée par ledit acte, demeurant ensemble au château de Montsabat, commune de Coutures, à ladite commune de Saint-Georges-le-Thourel, ce

accepté par le Maire de cette commune, de sept parcelles de terrain destinées à être occupées par le chemin de grande communication, n<sup>o</sup> 3, de Saumur aux Ponts-de-Cé, amplement désignées audit acte, situées aux lieux dits la Grange et les Noyers-Bruneaux, dite commune de Saint-Georges-le-Thourel, contenant ensemble trente-cinq ares quinze centiares, estimées six cent soixante-neuf francs soixante-dix-huit centimes, moins trente-sept francs quarante centimes pour une parcelle d'excédant de chemin, d'une contenance de trois ares soixante quatorze centiares.

En sorte que ladite commune de St-Georges-le-Thourel a été chargée par M. Poietevin, maire, de payer et acquitter à M. le comte de Caix de Saint-Aymour, et sans intérêts, aussitôt qu'il aura été constaté qu'il n'existe pas d'inscriptions sur les parcelles de terrain vendues, la somme de six cent trente-deux francs trente-huit centimes pour prix ainsi réduit desdites parcelles de terrain vendues aux termes dudit acte sus-énoncé.

Pour parvenir à la purge des hypo-

thèques légales pouvant grever lesdites parcelles de terrain vendues par M. le comte et M<sup>me</sup> la comtesse de Caix de Saint-Aymour. Destriché de Baracé, à ladite commune de Saint-Georges-le-Thourel, comme il est dit ci-dessus, notamment de l'hypothèque légale que madame la comtesse de Caix de Saint-Aymour peut avoir droit d'exercer contre M. le Comte, son mari, tous les deux sus-nommés ;

Monsieur sieur Poietevin, en sa qualité de maire de ladite commune de Saint-Georges-le-Thourel, a fait déposer une copie collationnée de l'acte de vente dudit jour quinze mai mil huit cent cinquante-quatre, ci-dessus énoncé, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte fait en ce greffe, le vingt octobre dernier, enregistré, et par deux exploits de Maltier, huissier à Gennes, arrondissement de Saumur, en date, l'un du trente, l'autre du trente-un dudit mois d'octobre dernier, enregistrés, il a fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, et à M<sup>me</sup> la comtesse, et à M. le comte de Caix

de Saint-Aymour, sus-nommés, celui-ci tant en son nom que pour l'autorisation de M<sup>me</sup> la comtesse son épouse, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il ferait publier cette notification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, monsieur sieur Poietevin, des noms, a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, le dix-huit novembre mil huit cent cinquante-quatre. (642) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

#### PURGE

#### Des hypothèques légales.

D'un acte dressé en double minute, le seize avril mil huit cent cinquante-quatre, par M. Pierre Martin, adjoint



au maire de la commune de Saint-Georges-le-Thourel, le maire empêché, à ce autorisé par décret impérial du vingt-trois décembre mil huit cent cinquante-trois; ledit acte vu et approuvé le quinze mai mil huit cent cinquante-quatre, pour M. le Préfet de Maine-et-Loire, par M. Berger, conseiller de préfecture, secrétaire général délégué, et visé pour valoir timbre et enregistré gratis à Gennes par M. Macé, le cinq juin suivant, folio cinquante-cinq, verso, cases sept et huit, contenant:

**Premièrement.** — Cession à titre d'échange de la part de mondit sieur Martin, « ayant agi dans sadite qualité d'adjoint pour le maire empêché », au nom de ladite commune de Saint-Georges-le-Thourel, » à M. Eléonore-Etienne-Jules Poietevin, propriétaire, demeurant au Plessis, commune de Saint-Georges-le-Thourel, qui l'a accepté, de quatre parcelles de chemins inutiles à la circulation, situées aux lieux dits le Condray et le Plessis, commune de Saint-Georges-le-Thourel, formant un ensemble de vingt-six ares vingt-sept centiares, moyennant cinq cent soixante-dix-sept francs quatre-vingt-quatre centimes;

**Deuxièmement.** — Et vente par mondit sieur Poietevin, à ladite commune de Saint-Georges-le-Thourel, acceptée par mondit sieur Martin, en sa qualité d'adjoint au maire de ladite commune, de sept parcelles de terrain, destinées à être occupées par le chemin de grande communication, n° 3, de Saumur aux Ponts-de-Cé, amplement désignées audit acte, situées aux lieux dits le Coudray, l'Abreuvoir, les Berges et le Plessis, dite commune, contenant ensemble soixante-quatorze ares trente-neuf centiares, estimées la somme de quinze cent quatre-vingt-sept francs quatre-vingt-six centimes, sous la déduction de ladite quantité de vingt-six ares vingt-sept centiares de parcelles de chemins inutiles à la circulation, estimées cinq cent soixante-dix-sept francs quatre-vingt-quatre centimes, ayant fait l'objet dudit échange.

En sorte que ladite commune de Saint-Georges-le-Thourel, a été chargée, par mondit sieur Martin, adjoint, de payer et acquitter à M. Poietevin, et sans intérêts, aussitôt qu'il aura été constaté qu'il n'existe aucune inscription sur les terrains vendus, la somme de mille neuf francs quatre-vingt-douze centimes, pour prix et valeur exacte desdits terrains et à titre de soule ou retour des quarante-huit ares douze centiares de terrain formant la différence entre la quantité vendue avec celle échangée.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever lesdites parcelles de terrain vendues, par M. Poietevin, à ladite commune de Saint-Georges-le-Thourel, comme il est dit ci-dessus, notamment de l'hypothèque légale que M<sup>me</sup> Cécile-Renée Després, épouse de mondit sieur Poietevin, vendeur, et demeurant avec lui au Plessis, commune Saint-Georges-le-Thourel, peut avoir droit d'exercer contre son dit mari;

Mondit sieur Martin, « en sa qualité d'adjoint au maire de la commune de Saint-Georges-le-Thourel, le » maire empêché, » a fait déposer une copie collationnée de l'acte de vente et échange dudit jour seize avril mil huit cent cinquante-quatre, ci-dessus énoncé, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte fait en ce greffe, le vingt octobre dernier, enregistré; et par deux exploits de Maltier, huissier à Gennes, arrondissement de Saumur, en date l'un du trente et l'autre du trente-et-un dudit mois d'octobre dernier, enregistrés, il a fait signifier et certifier ce dépôt à

M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, et à M<sup>me</sup> et à M. Poietevin sus-nommés, celui-ci tant en son nom que pour l'autorisation de madite dame Cécile-Renée Després, son épouse, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, il ferait publier cette notification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, mondit sieur Martin, en noms, a constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, le dix-huit novembre mil huit cent cinquante-quatre. (643) [CHEDEAU.]

**VIN BLANC EN BOUTEILLES**  
Premier crû, de la perrière de St-Cyr.  
S'adresser à M. GIRAULT-TROTOIN, au Croissant. (644)

Un ancien domestique, méritant toute confiance, et n'ayant perdu sa place que par des circonstances indépendantes de sa volonté et de celle des personnes chez lesquelles il servait, désire trouver une place. — Il sait lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

**GRÉAUD, M<sup>d</sup> Bonnetier,**  
Rue St-Jean, 22, à Saumur.

Fait savoir aux Dames qu'il tient un dépôt de **CORSETS SANS COUTURE**, première qualité, depuis 5 francs jusqu'à 15 francs pièce.

Il fait savoir aussi qu'il fait fabriquer les **CHEMISES D'HOMMES** à des prix très-modérés. (586)

## HOTEL BUDAN

Quai de l'École et place de la Bilange, à Saumur.

Cet hôtel, le mieux placé sous le rapport des affaires et de l'agrément, est près des voitures. — Le confortable en est connu.

Le magasin de comestibles qui en dépend est toujours des mieux approvisionnés. La cave, l'une des meilleures de France, offre des vins exquis et à des prix modérés. M. Budan ne parle pas du détail de ses comestibles, que tout le monde connaît.

La marée y arrive toujours deux fois par semaine, seulement la position (chaude) du magasin n'en permet pas l'étalage.

Diners petits et grands au meilleur marché possible, à la ville et à la campagne; peu importe la distance, il transporte son matériel.

Le fameux fromage de Styllon vient d'arriver.

Le dépôt du café Torréfié de Brisset de Bourges prend chaque jour une nouvelle faveur. (641)

Librairie centrale d'Agriculture et de Jardinage, Auguste GOIN, Editeur, quai des Grands-Augustins, n° 41, à Paris.

## DICTIONNAIRE RAISONNÉ

# D'AGRICULTURE

## ET D'ÉCONOMIE DU BÉTAIL

SUIVANT LES PRINCIPES DES SCIENCES NATURELLES APPLIQUÉES

Par A. RICHARD (du Cantal)

Agriculteur, docteur en médecine,  
Membre-Fondateur et Vice-Président de la Société zoologique d'acclimatation,  
Membre de plusieurs Sociétés d'agriculture et de sciences naturelles,  
Ancien Directeur de l'École des Haras et Professeur suppléant à l'Institut agronomique de Grignon,  
Ancien Membre des Assemblées constituante et législative.

DÉFINITION DES TERMES TECHNIQUES D'AGRICULTURE; ÉCONOMIE RURALE; MULTIPLICATION, PERFECTIONNEMENT, HYGIÈNE, CROISEMENT, APPAREILLEMENT, ÉLEVAGE, ACCLIMATATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES; ÉTUDE DE LEUR BONNE ET MAUVAISE CONFORMATION; CHOIX DES TYPES REPRODUCTEURS; LEUR INFLUENCE SUR L'AMÉLIORATION DES RACES; ÉLÉMENTS D'ANATOMIE, DE PHYSIOLOGIE ANIMALE ET VÉGÉTALE, DE BOTANIQUE FOURRAGÈRE, DE ZOOLOGIE, DE PHYSIQUE, DE CHIMIE, D'ENTOMOLOGIE AGRICOLES, D'ART VÉTÉRINAIRE, ETC., ETC.

## MODE DE SOUSCRIPTION.

Le Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail, qui formera deux forts volumes grand in-8° avec des gravures dans le texte, sera publié en 12 livraisons de 120 à 150 pages chacune. Le prix de chaque livraison est de 1 fr. 75 c.; — franco par la poste, 2 fr. 25 c.

Le 1<sup>er</sup> volume est en vente; le 2<sup>e</sup> est sous presse, il paraîtra dans les premiers jours de novembre.

Lorsque les deux volumes auront paru, leur prix sera augmenté pour les non-souscripteurs. (352)

## A VENDRE

Par adjudication,

En totalité ou en deux lots,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, le lundi 4 décembre 1854, à l'heure de midi,

Un **TERRAIN**, sur lequel il existe déjà quelques constructions, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Baras et à ses enfants, situé à Saumur, rue de Bordeaux ou du Pont-Fouchar, contenant environ 16 ares 50 centiares et joignant d'un côté la maison de M<sup>me</sup> veuve Brault, d'autre côté celle de feu M. Giraud, au levant le jardin de M<sup>me</sup> Toché. (626)

## A AFFERMER

Pour entrer immédiatement en jouissance

### LE MOULIN DE BRON,

(5 paires de meules, système anglais).  
Avec tous ses accessoires en bluterie, joli logement de maîtres et de domestiques.

Situé commune du Coudray-Macouard, à 12 kilomètres de Saumur.

S'adresser à M. Adolphe OLLIVIER père, à Doué. (624)

## A LOUER

**MAISON**, avec **COUR** et **JARDIN**, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, rue Bodin. (595)

## A VENDRE

### UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 22.

On demande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

**Vin rouge et vin blanc en bouteilles**  
Premier crû 1846.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (594)

## A VENDRE

Ou à échanger présentement  
OU A LOUER

Pour la Saint-Jean-Baptiste 1855,  
**GRANDE** et **BELLE MAISON**

ENTRE COUR ET JARDIN,  
Située à Nantilly, près de l'Eglise et du Jardin des Plantes.

Réunissant toutes les servitudes désirables, occupée présentement par M. le général comte de Rochefort.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire, ou à M. A. PIERRE, propriétaire, rue Royale à Saumur. (593)

## A VENDRE

117 PIEDS DE BEAUX ARBRES

A CIMES,  
Situés dans l'Ile du Saule, commune et près de Saumur,

Savoir: 85 léards, 28 peupliers et 4 noyers, le tout marqué du chiffre M G, et numéroté en une seule série.

La vente s'en fera sur les lieux, le jeudi 7 décembre 1854, à dix heures du matin, par M. MILLON-GUITARD, géomètre à Saumur. (639)

## Bon CIDRE de Bretagne

A VENDRE.

S'adresser à GUYOMARD, sur les Ponts, à Saumur. (631)

## AUX DEUX CITRONS.

Comestibles du Midi. — Epicerie fine.

PELISSIER, place de la Bilange, à Saumur. (599)

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse; et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

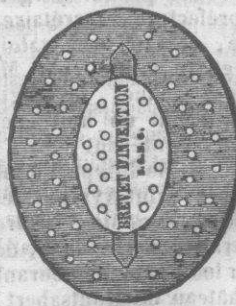
Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n° 2. — PRIX DU POT: 5 FR. (400)

fr. guérit  
**INJECTION SAMPSO**, 4 en 3 jours  
maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.

**PAPIER SÉROFUGE**  
ANCIEN DE CHOUÏTTE.  
MÉTHODE PERFECTIONNÉE  
POUR LE PANSEMENT DES  
Vésicatoires et Cataplasmes.

Ce papier aide et filtre la sécrétion à mesure qu'elle se forme; prévient l'irritation, l'agrandissement de la plaie, enlève l'odeur.

A Paris, chez M. Ancelin, rue Saint-Honoré, 276.



Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.